

**Parole empêchée, parole autorisée, parole proclamée.
Le pasteur Marc Boegner
face aux mesures antisémites de l'« État français »
de 1933 à 1942**

Jean-François Zorn

Professeur émérite d'histoire du christianisme à l'époque contemporaine
de l'Institut protestant de théologie – Faculté de Montpellier

Quelques remarques préliminaires

En vous proposant ce titre « Parole empêchée, parole autorisée, parole proclamée », je me réfère évidemment à l'œuvre de Catherine Melchio et Jean Pierre Rolland *La Parole Empêchée* qui symbolise votre Mémorial. En y ajoutant *parole autorisée, parole proclamée* à propos du pasteur Marc Boegner, je me permets de m'appuyer sur cette œuvre pour partager avec vous une étape du ministère d'un homme qui pendant une période particulièrement critique de l'histoire de l'Europe a tenté d'être un témoin de cette parole qu'il portait comme pasteur de l'Église réformée de France à Passy l'Annonciation et comme président de la Fédération Protestante de France et de la branche française de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants.

La période choisie dans le long ministère de Marc Boegner se situe entre deux dates : 1933 : l'avènement du nazisme en Allemagne et des premières mesures antisémites du gouvernement allemand ; 1942 où les mesures d'arrestation et de déportation des juifs en France sont totalement déployées mais où le système de dénégation du gouvernement français et d'intoxication de l'opinion fonctionne aussi à plein régime. D'où la question préalable : d'où viennent les informations qui suscitent les premiers actes de résistance en France? d'Allemagne grâce au combat d'une fraction des Églises protestantes qui dès le début des années 1930, conduisent le fameux *Kirchenkampf* qui va susciter une prise de conscience dans les milieux protestants français. Éclairer ainsi notre sujet met en question une opinion encore répandue aujourd'hui selon laquelle la Résistance est née dans les pays agressés par l'Allemagne, la France en tout premier lieu. Or tel n'est pas le cas ; la France des années 1930 connaît mal ce qui se passe en Allemagne et quand le maréchal Pétain vient au pouvoir en 1940, les Français sont plutôt favorables à la révolution nationale qu'il propose, c'est le cas du pasteur Marc Boegner.

Les premières réactions du protestantisme français aux manifestations du *Kirchenkampf* se forment dans ce qu'on désigne par le mot de «mouvement» avant de toucher les Églises, mouvement des chrétiens sociaux, des pacifistes, des barthiens qui diffusent leurs prises de positions dans des revues, *Le Christianisme social*, *Les Cahiers de la réconciliation*, *Foi et Vie* et *Le Semeur* ainsi que la revue éphémère *Hic et Nunc*. Ce sont les animateurs de ces revues qui, dès le début des années 1930, tentent d'informer les autorités des Églises et les pasteurs des Églises locales de ce qui se passe en Allemagne. Mais soucieux de préserver l'unité de ces Églises, les pasteurs et les laïcs qui s'engagent dans les premières formes de résistance le font à titre personnel. À ce moment là commence dans les milieux chrétiens conscientisés ce qu'on nomme aujourd'hui une « résistance spirituelle » ; il s'agit d'une notion qui permet d'équilibrer une autre idée courante selon laquelle la Résistance (avec un grand R) serait uniquement un acte politique prenant des formes violentes et le résistant seulement un militant tout d'un bloc contre le nazisme ; non que la résistance spirituelle ne soit pas une opposition, mais les formes qu'elle prend et les armes dont elle use, la prière, la prédication, le service, sont spécifiques ; elles peuvent certes se joindre à celles de la résistance politique, mais sont différentes et pas nécessairement perceptibles ni comprises du dehors.

Cette dernière remarque est particulièrement valable concernant un responsable d'Église de l'envergure de Marc Boegner. À la fois, un tel homme dispose d'un pouvoir et de relations, d'une parole dont c'est le ministère et dont il pourrait faire usage. Mais il se voit contraint, en de telles circonstances, d'user de ces moyens avec le discernement d'un chef d'Église, devant les autorités de l'État et devant les Églises qu'il représente, rappelant à l'un et l'autre à leurs responsabilités respectives, répondant lui-même de sa propre responsabilité devant son Dieu duquel il estime avoir reçu la mission qui lui a été confiée par les instances des Églises : parole empêchée, mais par qui ? parole autorisée, mais par qui ? parole proclamée, mais par qui ? Voici les questions qui se posent à propos de Marc Boegner entre 1933 et 1942...

Première déclaration philosémite de la Fédération protestante de France, le 4 avril 1933

suite à une visite que le nouveau grand rabbin de France, Julien Weill, avait rendu quelques jours auparavant au pasteur Boegner. Cette rencontre des deux hauts responsables religieux fait suite à une série d'événements graves en Allemagne : l'instauration, par le président Hindenburg, de l'état d'urgence le 28 février 1933 au lendemain de l'incendie du Reichstag à Berlin ... puis la promulgation, à partir du mois d'avril d'un ensemble de lois appliquant la « clause aryenne » visant la limitation du nombre des juifs dans la fonction publique et les professions libérales puis leur exclusion.

Le Conseil de la FPF adopta le texte suivant dont voici un extrait :

Le Conseil de la FPF, réuni aujourd'hui pour la première fois depuis qu'a commencé, pour vos coreligionnaires d'Allemagne, une ère de grandes souffrances, me prie de vous assurer que les protestants français s'unissent de tout cœur à l'indignation de leurs compatriotes israélites et à la détresse d'un fanatisme odieux. Les fils spirituels des Huguenots tressaillent d'émotion et de sympathie chaque fois qu'une minorité religieuse est persécutée et ils savent trop ce que le christianisme et, particulièrement, les Églises de la Réforme, doivent aux prophètes qui ont frayé la voie de l'Évangile pour ne pas se sentir meurtris des coups qui frappent les fils d'Israël. Nous avons la certitude, dont je tiens à vous faire part, que toutes nos Églises, au cours de la semaine sainte, s'uniront dans une fervente intercession pour les Israélites d'Allemagne.

La conférence œcuménique d'Oxford en 1937 dont le thème est *L'Église, l'État, la Nation*, à laquelle participe Boegner devait envoyer un message, voté à l'unanimité, à l'Église évangélique allemande tout entière, même si l'essentiel de ce message s'adresse à sa branche confessante qui est alors persécutée :

Nous sommes profondément émus des afflictions de nombreux pasteurs et laïcs qui, dans l'Église confessante ont, dès le début, défendu fermement la souveraineté du Christ et le droit pour l'Église du Christ de prêcher son Évangile. Nous reconnaissons la gravité de la lutte dans laquelle non seulement votre Église, mais également l'Église catholique romaine, sont engagées pour que le témoignage chrétien ne soit ni dénaturé, ni étouffé et pour que la jeunesse soit élevée dans une foi vivante en Jésus-Christ, Fils de Dieu, Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs.

Il convient d'interpréter cette emphase théologique concernant les titres du Christ, comme une réplique aux titres quasi religieux dont s'était affublé le *Führer* Hitler, titres que la déclaration du synode clandestin du mouvement confessant de Barmen avait rejetés de la manière suivante :

Face aux erreurs des "chrétiens allemands" et du gouvernement actuel de l'Église, qui ravagent l'Église et mettent en pièces l'unité de l'Église évangélique allemande [...] nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle, en plus et à côté de la Parole de Dieu, l'Église pourrait et devrait reconnaître d'autres événements et pouvoirs, personnalités et vérités, comme Révélation de Dieu et source de sa prédication.

Avec la déclaration d'Oxford, nous sommes en présence d'une parole que peut s'**autoriser** une instance internationale comme le Conseil œcuménique des Églises en formation. Elle s'appuie sur une parole **proclamée** de l'Église confessante d'Allemagne qui sera bientôt totalement **empêchée** au fur et à mesure que la répression qui va fondre sur elle la baillonnera. Voyons maintenant comment cette parole peut circuler en France.

Les prises de position de la Fédération protestante de France en 1938, l'année où tout bascule

Après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne, l'*Anschluss*, le 11 mars 1938, et les Accords de Munich du 30 septembre 1938 où l'Allemagne, la France, le Royaume Uni et l'Italie admettent l'annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie par Hitler, le Conseil de la FPF ne rédige pas de message. Mais il fait célébrer, au début du mois d'octobre, un culte de repentance pour avoir laissé sacrifier la Tchécoslovaquie.

C'est un autre événement dramatique en Allemagne, le pogrom des Juifs dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, dite Nuit de Cristal, à cause du bruit des vitrines défoncées des commerçants juifs, qui provoque la deuxième prise de position de la Fédération Protestante de France (29 novembre 1938) :

Réuni pour la première fois depuis qu'un crime odieux a donné prétexte à de nouvelles persécutions contre les juifs, le Conseil de la FPF sait être l'interprète de toutes les Églises qu'il représente dans notre Patrie en élevant une protestation solennelle contre un pareil déchaînement de violence et de cruauté. Les Églises chrétiennes trahiraient le message qui leur a été confié si elles ne condamnaient pas sans réserve les doctrines racistes comme contraires à l'enseignement du Christ et des Apôtres et si elles ne réprobaient pas avec la dernière énergie les méthodes barbares par lesquelles on entend les appliquer dans la vie des nations.

Voici donc une première parole **autorisée** par la FPF et cette fois-ci **proclamée**. Mais elle ne nomme pas directement les responsables de telles exactions. Ne pas dénoncer serait une trahison du message porteur de cette parole... Mais désigner publiquement les coupables ferait-il courir le risque que cette parole soit désormais **empêchée** ?

De la déclaration de la guerre de 1939 à l'Armistice de 1940 : les étapes d'une difficile prise de conscience

Il est donc clair qu'un an avant la déclaration de la guerre, La Fédération protestante de France, et avec elle son président Marc Boegner (devenu fin 1938 président du Conseil national de l'Église réformée de France qui venait de se reconstituer dans son unité), semblent déterminés à dénoncer le caractère raciste et persécuteur des chrétiens et des juifs, du régime nazi. Elle le fait au nom de l'Évangile, et de la solidarité de la minorité religieuse protestante française, jadis persécutée, avec la minorité juive qui connaît pour l'heure un sort similaire en Allemagne. Cependant au cours des années 1939 et 1940, marquées par la « Drôle de guerre » (entre la déclaration de guerre et l'Armistice), Boegner semble hésiter entre une position loyaliste vis-à-vis du gouvernement gestionnaire de la crise et une position de désobéissance et de dénonciation, position qu'adoptent un certain nombre de pasteurs, comme Roland de Pury, par exemple, mais ce dernier est suisse, pasteur d'une Église locale, et n'exerce pas de responsabilité nationale.

« Acculé au silence »... et à l'écoute

Dans sa position de haut responsable d'Églises, Boegner ne peut renoncer ni à discuter avec un gouvernement même compromis en l'interpellant au besoin, ni à annoncer ce qui fonde son témoignage et son action comme pasteur, l'Évangile libérateur. Entre ces deux exigences, comment encore sauver la paix ? Telle est alors la question de l'heure... Au plan international, au Conseil œcuménique des Églises dont la formation est toujours retardée à cause de la déclaration de guerre, Boegner participe à la recherche du maintien du dialogue avec les Églises de tous les pays qu'ils soient alliés ou ennemis. Début 1940, il se trouve à Amsterdam pour une réunion des responsables du Conseil en formation qui tous croient encore à la possibilité pour les Églises de demander au gouvernement allemand des négociations de paix. Le projet est finalement abandonné et Boegner se montre plutôt favorable à un texte à adresser aux Églises du monde entier, mais l'entreprise n'aboutit pas non plus, insuccès que Boegner commente ainsi dans une note du 7 janvier 1940 : « c'est un douloureux échec que de nombreux amis ressentiront aussi cruellement que moi. Sans doute Dieu veut-il nous apprendre quelque chose de nouveau en nous acculant à ce silence. » Ici, c'est bien d'une parole **empêchée** dont parle Boegner, lui qui aurait voulu qu'elle soit **autorisée** par le Conseil œcuménique des Églises et **proclamée** au monde, mais on comprend qu'au niveau international on s'est censuré croyant ainsi laisser encore une chance à la paix. C'était une illusion !

Le lundi 17 juin le maréchal Pétain annonce dans un discours radiophonique la capitulation (et le don de sa personne à la France !) C'est le début de l'occupation et de la collaboration. Le Parlement lui accorde les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 après la signature de l'Armistice le 22 juin. Bien que son régime de révolution nationale soit le pendant français de la révolution nationale en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, pour beaucoup, Pétain, auréolé du mythe de vainqueur de Verdun, apparaît comme un bouclier pouvant protéger la France de la domination nazie. Dans la séance de son Conseil du 21 mai 1940, la FPF avait déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour suivre le gouvernement qui devait être délocalisé dans la zone sud non occupée après la signature de l'Armistice. Le Conseil avait désigné le président Marc Boegner pour qu'il assure une politique de présence aux côtés du gouvernement basé d'abord à Bordeaux. Le pasteur André-Numa Bertrand, vice-président du Conseil de la FPF était, lui, désigné pour assurer les mêmes fonctions que Boegner, mais à Paris dans la zone occupée. On a reproché ultérieurement à Boegner d'avoir pratiqué une diplomatie d'opportunité et d'ambiguïté. Cette attitude tient, selon Pierre Bolle, à quatre raisons : 1) plusieurs de ses anciens camarades protestants sont dans l'entourage du maréchal et il espère donc pouvoir infléchir la politique de manière efficace ; 2) ce dernier se prétend lui-même proche du protestantisme dont il approuve les valeurs spirituelles ; 3) Boegner dissocie le maréchal de ceux qui l'entourent notamment Pierre Laval que Pétain a appelé à la vice-présidence du Conseil le 12 juillet 1940 ; 4) les thèmes de la politique moralisante du maréchal (renouveau de la famille, lutte contre les fléaux sociaux, moralité dans la vie politique, dénonciation de la pornographie) séduit nombre de milieux protestants. Maréchalisme moral, « pétinisme d'illusion plus que de conviction » voilà à quoi en étaient réduits la majorité des protestants français en ce début des années 40. Boegner estime que les événements dramatiques qui se déroulent constituent « un jugement de Dieu », un jugement qui, pour le moment accule le prédicateur et le responsable d'Église qu'il est au silence afin d'écouter ce que Dieu a de nouveau à lui dire. Ce type de raisonnement a pu paraître incompréhensible et choquant mais il signifie que l'homme doit reconnaître sa responsabilité et ses fautes et se remettre à l'écoute de Dieu pour repartir au combat, résister sur de nouvelles bases et parler quand le moment viendra. Ainsi nous sommes en présence d'une parole que Boegner ne **s'autorise** pas à prononcer, qu'il **s'empêche** même de proclamer publiquement. Il veut écouter et écouter encore la source de cette parole avant de pouvoir à nouveau la **proclamer**.

Engagements nouveaux contre l'antisémitisme à travers les mouvements de jeunesse

Les mouvements de jeunesse protestants (Éclaireurs et éclaireuses unionistes, Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, Fédération des étudiants chrétiens) se regroupent à l'automne 1939 en un Conseil Inter Mouvements (CIM) qui envoie des équipes dans le s.o. de la France pour mettre en place l'accueil des quelque 200000 Alsaciens évacués. Le CIM devient le Comité inter mouvement auprès des évacués, autrement dit « le » puis la CIMADE. Cet accueil s'organise d'abord de manière individuelle puis, au fur et à mesure que la situation s'aggrave, dans des centres d'accueil créés dans la zone sud comme le camp de Gurs où sont enfermés de nombreux étrangers (Tziganes, communistes, réfugiés politiques, juifs, intellectuels allemands ayant fui le nazisme etc.) Marc Boegner comprend tout de suite qu'il doit prendre la tête de cette coordination. Le 24 juillet 1940, soit deux jours après la signature de l'Armistice, il réunit les principaux responsables des mouvements de jeunesse pour analyser avec eux la situation et crée le Conseil Protestant de la Jeunesse (CPJ) dont il devient président. Cette création est importante parce qu'elle rapproche de la structure ecclésiale des mouvements de jeunesse qui, jusque-là, était indépendants d'elle. Mais surtout elle survient à un moment où la rumeur courait que le gouvernement français allait créer une organisation unique de la jeunesse à l'image des jeunesses fascistes en Allemagne. Cette crainte est exprimée par Boegner le 23 octobre 1940, lors d'une réunion des responsables d'Églises présents en zone sud à Vichy où le gouvernement s'est replié. Il donne alors deux instructions importantes : 1) que chaque paroisse regroupe ses jeunes dans l'un des mouvements de jeunesse protestants existant de son choix, instruction qui aura pour effet la multiplication des groupes de jeunes et le développement des mouvements ; 2) qu'une vigilance théologique et spirituelle s'exerce vis-à-vis des mesures discriminatoires à l'encontre des citoyens israélites - que la lecture des Écritures ne permet pas d'accepter. Boegner faisait là une allusion directe à la première loi antisémite du gouvernement de Vichy promulguée le 3 octobre 1940. Par cette loi, le gouvernement montrait désormais officiellement et explicitement qu'il relayait bel et bien la politique antisémite du parti nazi dont les lois d'avril 1933 sur la clause aryenne limitaient puis interdisaient aux juifs l'accès à la fonction publique.

L'engrenage antisémite de la législation française au cours des années 1940-1942 conduit à la fin des prises de positions publiques des Églises protestantes et à leur entrée en résistance d'une autre manière

Suite à la réunion des responsables des Églises protestantes le 23 octobre 1940 à Vichy, Boegner écrit deux circulaires aux présidents des huit régions de l'ERF de la zone sud pour leur demander de prendre une position commune sur l'orientation antisémite du gouvernement français. Il estime 1) que, pour l'Église, il ne saurait y avoir de « problème juif » ; 2) que s'il existe un problème d'immigration et d'intégration des étrangers de religion juive, il doit être réglé dans la justice et le respect des personnes, 3) que l'Église peut parler à l'État et l'admonester sur la question de l'antisémitisme, et elle le fera, mais que les pasteurs et les membres d'Églises le peuvent également à titre de citoyens.

Les lettres au grand rabbin de France et au gouvernement

Ces prises de positions viendront un peu plus tard et se diversifieront de la manière suivante : le même jour, le 26 mars 1941, à la demande du Conseil national de l'ERF Boegner écrit deux lettres, l'une au grand rabbin de France Isaïe Schwartz, l'autre à l'amiral François Darlan, vice-président du Conseil. Ces deux lettres privées, connaîtront un sort différent : celle au grand rabbin sera très largement diffusée dans la zone sud et provoquera des réactions violentes des journaux d'extrême droite. Celle à l'amiral valut à Boegner une convocation à Vichy où Darlan lui apprit qu'un nouveau train de lois plus dures sur les juifs était en préparation. Deux points forts dans ces lettres : la dénonciation d'une législation raciste ; la réaffirmation des raisons spirituelles du soutien des protestants aux juifs : leur connaissance commune de la persécution et leur héritage commun de l'Ancien Testament. Notons que trois jours après, le 29 mars 1941, le Commissariat général aux questions juives était créé. Désormais l'engrenage antisémite législatif était enclenché et devait provoquer de multiples réactions de divers groupes protestants et l'entrée dans la Résistance de nombreux laïcs et pasteurs à travers des réseaux.

La deuxième loi sur le statut des juifs, prescrivant leur recensement, tombait le 2 juin 1941. En tant que président du Conseil protestant pour la jeunesse, le 18 mars 1942 il refuse catégoriquement l'injonction du ministère d'interdire l'admission de jeunes étrangers « aryens » ou « non-aryens » dans les mouvements protestants. Dans son message final, le synode national de l'ERF des 21-23 avril 1942 à Valence affirme que « L'Église a reçu de Dieu le mot d'ordre de résister à l'assaut de toute doctrine et de toute idéologie, de toute menace et de toute promesse qui porterait atteinte à l'enseignement de la Bible. »

L'ordonnance du 29 mai 1942 qui oblige les juifs de la zone occupée à porter l'étoile jaune déclenche une avalanche de réactions. Parmi celles-ci, une lettre à Pétain du pasteur André-Numa Bertrand au nom du Conseil de la FPF, que Boegner lui remet en main propre le 27 juin, lettre dans laquelle Bertrand exprime « sa douloureuse émotion devant les souffrances imméritées et une humiliation gratuite imposée aux juifs de la zone occupée. » Après la rafle du Vel d'hiv des 16 et 17 juillet 1942, qui annonce les dispositions d'août 1942 concernant la déportation des juifs étrangers de la zone non occupée dans la zone occupée, Boegner écrit deux nouvelles lettres, l'une à Pétain le 20 août, l'autre à Laval le 27 ; elles dénoncent « les conditions scandaleuses des déportations de ces malheureux étrangers traités comme du bétail » et le fait même que ces déportations puissent exister. N'ayant obtenu aucune inflexion de la position des deux hommes, Boegner se résout alors à envoyer le 7 septembre une lettre à ses collègues de la zone non occupée dans laquelle il dit vouloir « que [leurs] paroissiens, qui parfois reprochent à leur Église de garder un silence scandaleux, sachent que tout a été tenté pour atténuer les indicibles souffrances, prévenir d'affreux malheurs et obtenir que soit suspendue l'exécution de mesures devant lesquelles les Églises chrétiennes ne peuvent s'abstenir de protester. »

Cette lettre et une autre de Bertrand de la même teneur, envoyée le 11 juin à ses collègues de la zone occupée, sont très importantes et marquent un tournant dans la stratégie de communication des Églises protestantes face à l'antisémitisme du gouvernement. L'une et l'autre tentent de répondre à l'émotion provoquée dans les Églises locales par la gravité des mesures prises par le gouvernement et au souhait d'une prise de parole publique des autorités de l'Église sur le sujet. En 1942, plus rien n'empêche les Églises de s'**autoriser à proclamer** une parole qui dénonce l'inacceptable. Mais, une fois encore Boegner comme Bertrand entendent se maintenir sur la ligne de crête qu'ils ont toujours choisie : parler publiquement, oui, mais au nom de l'Évangile et non pas au nom d'une idéologie politique sachant très bien qu'un discours spirituel peut et doit avoir un impact politique.

La dernière déclaration publique de l'Église réformée de France lue en chaire le 4 octobre 1942

Dans cette perspective, le 22 septembre 1942 un message est adressé pour la première fois à tous les fidèles de l'ERF afin qu'il soit lu en chaire le dimanche 4 octobre. En voici un extrait :

[...] Sans ignorer ni méconnaître l'extrême complexité des situations dans lesquelles les autorités du Pays se voient placées, résolue plus que jamais à exercer avec loyalisme, au sein de la nation, la vocation spirituelle à laquelle Dieu l'a appelée, et fidèle à son principe séculaire qui est de se refuser à toute intrusion dans le domaine de la politique, l'Église réformée de France ne peut garder le silence devant la souffrance de milliers d'êtres humains qui reçoivent l'asile sur notre sol. Une Église chrétienne aurait perdu son âme et sa raison d'être si elle ne maintenait, pour la sauvegarde même de la nation où Dieu l'a placée, la Loi divine au dessus de toutes les contingences humaines. Et la Loi divine n'admet pas que des familles voulues par Dieu soient brisées, des enfants séparés des mères, le droit d'asile et sa pitié méconnus, le respect de la personne humaine transgressé et des êtres sans défense livrés à un sort tragique [...]. Devant tant de faits si douloureux, l'Église se sent contrainte de faire entendre le cri de la conscience chrétienne pour supplier, au nom de Dieu, tous ceux qui ont autorité dans le monde de ne pas ajouter aux horreurs naturelles de la guerre, qui viole en elle-même le commandement du Christ, des violations pires encore dont le résultat serait d'entraver, de la façon la plus redoutable, la réconciliation nécessaire des peuples dans un monde enfin repentant, soumis à Dieu et apaisé. Elle demande aux fidèles de se pencher avec la compassion du Bon Samaritain sur la défense de ceux qui souffrent et d'intercéder sans relâche auprès de Dieu qui peut seul nous délivrer de tout mal par la grâce qu'il a manifesté en Jésus-Christ.

Ce texte est la dernière intervention officielle en faveur des juifs. A partir de cette date, les Conseils d'Église semblent avoir compris la vanité et l'illusion de ces déclarations et de ces protestations officielles. Par contre les actions entreprises par des laïcs et des pasteurs dans le cadre des Églises locales et des mouvements s'intensifient. Je citerai Pierre Bolle¹ :

«Il faudrait parler de tous ces dévouements, le plus souvent restés anonymes, de ces femmes et de ces presbytères qui ont ouvert leurs portes devant le Juif et l'étranger ; de tous ceux qui ont hébergé, caché, sauvé, en risquant leur propre vie, dans le Tarn comme dans la Drôme, dans le Pays de Montbéliard comme au Chambon-sur-Lignon. Et ailleurs encore, dans les campagnes comme dans les villes...

Il faudrait parler de la Cimade, de ses centres d'accueil, des sauvetages opérés dans les camps, des enfants sauvés à Venissieux avec l'Amitié chrétienne, de ses filières d'évasion vers l'Espagne et surtout vers la Suisse, avec ses équipes de passeurs, des équipières, des étudiants, des pasteurs.

Il faudrait parler du camp des Milles et de la présence courageuse du pasteur Henri Manen qui nous a laissé de ces semaines d'août 1942 un journal quotidien, témoignage déchirant et exemplaire.

Il faudrait parler de ceux qui ne sont pas revenus des camps de la mort pour avoir ouvert leur porte à un étranger ou à un Juif : Marcel Heuzé, Yves Crespin et d'autres... »

Alors, parole **empêchée** à partir de cette déclaration de l'Église réformée d'octobre 1942 ? Non assurément, mais parole **incarnée** dans les actions de fraternité et de solidarité que l'historien Pierre Bolle a citées. Il est des moments où le silence n'est pas coupable, où la parole n'a pas besoin d'être **autorisée**, mais où elle est comme en réserve, prête, le moment venu à sortir du corps dans lequel elle s'est incarnée pour être à nouveau **proclamée**.

¹ Pierre Bolle, Les protestants et leurs Eglises devant la persécution des juifs en France, E.T.R., 1982/2, t.57